

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse |
| Herausgeber: | Aînés |
| Band: | 13 (1983) |
| Heft: | 2 |
| Artikel: | Nouvelles réalisations pour personnes âgées : Aigle pense à tous! |
| Autor: | [s.n.] |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-829967 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles réalisations pour personnes âgées

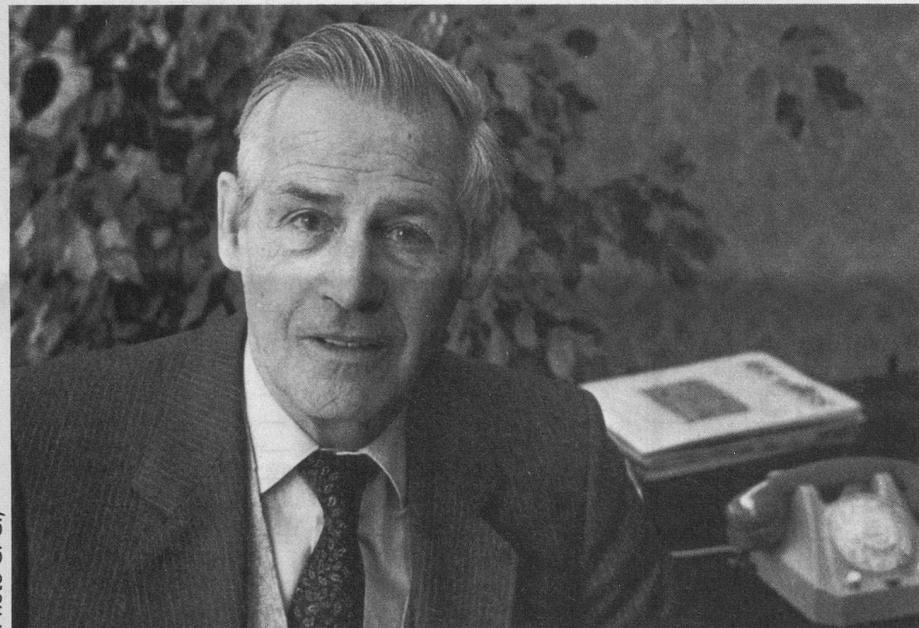
Aigle pense à tous!

Selon les prévisions, la charmante ville d'Aigle s'enrichira dans environ 3 ans, d'un nouveau type de résidence pour personnes âgées, les «Chênes Verts». Celle-ci offrira aux plus de 50 ans «au sein d'un groupe réuni par les mêmes aspirations et la même disponibilité, une existence agréable et stimulante, tout en conservant l'indépendance chère à chacun»; phrase évocatrice extraite du prospectus. Certes, cette réalisation — une coopérative sans but lucratif — n'est guère destinée aux économiquement faibles. Mais qu'on se rassure: Aigle mène une

aux petites bourses. Mais qu'en dit le syndic, M. Alfred Pirolet, qui occupe son fauteuil avec distinction depuis 8 ans? Ancien agent du Crédit Foncier, M. Pirolet vit à Aigle depuis 38 années. C'est dire qu'il connaît bien sa cité.

Le projet «Chênes Verts» est lancé et a de bonnes chances de voir le jour. Celui de l'établissement médico-social est une certitude. L'aimable syndic nous parle des deux réalisations.

Le syndic d'Aigle, M. Alfred Pirolet



(Photo G. G.)

politique sociale de pointe. Les modestes revenus ne sont pas oubliés puisque la ville va se doter d'un établissement médico-social tout neuf. Un comité d'études s'est mis au travail. L'Etat et les communes du district financeront.

La simultanéité des deux réalisations est intéressante. Elle prouve qu'à Aigle, on pense à tous, aux nantis comme

«Nous avons, sous la gare, un plan de quartier très bien situé. Il prévoyait de hauts bâtiments assez laids. Ce plan est heureusement en train d'être modifié. Le quartier prévu pour les «Chênes Verts» en tient compte. Le syndicat d'améliorations foncières a été séduit, et l'implantation prévue est du goût de la Municipalité. Je précise qu'à Aigle, le syndic est responsable de l'ur-

banisme. J'ai donc présidé des séances de l'exécutif communal qui s'est déclaré favorable tout en étant conscient que la réalisation pose encore un point d'interrogation. Le promoteur des «Chênes Verts» ne réalisera que s'il a une centaine de souscriptions d'appartements aux conditions indiquées. Ces souscripteurs devront naturellement verser un acompte au moment de la construction.»

— *On parle d'une formule de financement nouvelle, permettant une répartition des coûts et des charges sur plusieurs générations...*

— C'est exact. Exemple: un couple achète un appartement de 3 pièces. Jusqu'au décès du deuxième conjoint, le couple a le droit d'habiter. À sa disparition, l'appartement devient disponible pour un nouveau couple. De savants calculs ont été faits par des actuaires, et un remboursement tenant compte du temps passé dans la résidence est prévu pour les gens qui disparaîtraient prématurément. Il faut ajouter au prix de l'appartement les dépenses pour les repas, le chauffage, les services de l'infirmière permanente, les locaux communs, etc. Cette solution est sociale, mais pour des gens qui jouissent d'une certaine aisance.

— *Et pour les petites bourses?*

— Aigle ne les oublie pas. Sur le plan de la santé publique, notre ville construira une maison pour personnes âgées ayant peu de moyens. Il s'agira d'un établissement médico-social (EMS) comparable à ce qui existe à Bex et aux Diablerets. Ce sera une excellente réalisation. Pour le moment nous disposons d'un pavillon de médecine. Le home prévu est chose certaine, décidée. La construction commencera en 1984; nous souhaitons l'inaugurer en 85. On peut donc raisonnablement prévoir que dans un délai de 3 à 4 ans toutes les catégories de personnes âgées seront servies.

— *Allez-vous subventionner les «Chênes Verts»?*

— Comme elle le fait pour les villas, la Municipalité prendra en charge les infrastructures, l'eau et les égouts notamment. Les «Chênes Verts» sont une affaire privée. Cette résidence sera une bonne chose pour la commune, notamment au point de vue impôts, puisqu'elle est prévue pour 150 à 200 personnes.

— g —

Prochainement à Aigle, la Résidence LES CHÊNES VERTS

Communauté de retraités

Assurez votre avenir dans le confort et la sécurité par la **JOUS-
SANCE A VIE** d'un appartement et des salons et jardins de la
Résidence. **Avantages exceptionnels** grâce à un nouveau système
de financement.

Coût pour une personne seule dans SON appartement de 2 pièces,
Fr. 59.90 par jour, maximum.

Coût pour deux personnes, Fr. 41.50 par personne et par jour, max.
Ces prix comprennent l'appartement, deux repas au restaurant,
chauffage, eau chaude, électricité, surveillance médicale 24 heures
sur 24, etc.

Renseignements et documentation à
AGIEV, Collège 2, 1860 Aigle, tél. (025) 26 57 57